

Toute l'info sur **RSR**.ch

SUR CE SUJET**Le salaire des diplômés**

- Un diplômé d'une école supérieure suisse gagne en moyenne 95 400 francs par an à l'âge de 35,5 ans, selon une étude de l'Association suisse des diplômés des écoles supérieures et la société de conseils INCON.

- En l'espace de deux ans, cette rémunération a progressé en moyenne de 2300 francs chaque année. Mais les disparités entre secteurs demeurent importantes.

- Les employés du secteur financier sont les mieux rémunérés, avec un salaire annuel moyen de 105 400 francs à l'âge de 35,3 ans.

- Les diplômés d'une école supérieure ES actifs dans la technique gagnent pour leur part 97 900 francs par an en moyenne à 36,5 ans, alors que la rémunération moyenne annuelle des employés du secteur gastronomie et tourisme titulaires d'un même diplôme se monte à 78 300 à l'âge de 31,2 ans.

- Si les salaires ont augmenté en moyenne de 4600 francs en deux ans, la progression reflète essentiellement l'embellie observée chez les cadres et membres de direction.

- L'évolution salariale a stagné pour les employés et les assistants, en particulier pour ceux qui viennent d'achever leurs études.

Dernière mise à jour : 9 octobre 2007 à 16:57



Les étudiants proposent leur propre vision des bourses d'étude [Keystone]

Imprimer 

Harmonisation des bourses: étudiants au front

L'Union des étudiants de Suisse s'attaque à l'harmonisation des bourses. Lasse d'attendre que le Parlement légifère, elle présente son propre modèle de loi sur l'aide à la formation, qui vise une démocratisation des études.

"Nous ne sommes pas des parlementaires. Seuls, nous ne pouvons donc pas imposer notre projet de loi", a affirmé mardi devant la presse Ada Marra, la secrétaire générale de l'UNES. C'est pourquoi, "nous avons invité, dans une lettre envoyée aujourd'hui, les partis politiques à une table ronde pour discuter de nos revendications". La rencontre est agendée au 29 novembre.

Le projet de loi réforme largement le système actuel des bourses. L'aide aux études devient ainsi une tâche de la Confédération qui pourvoit au financement, a expliqué Ada Marra.

Les cantons gardent la compétence d'application et de distribution selon un barème unique pour tout le pays et fixé par une commission fédérale. Au niveau des montants octroyés, ils devront être "suffisamment importants pour couvrir les coûts inhérents à la formation et les coûts de la vie", qui englobent la nourriture, le loyer ou les assurances, a souligné la présidente de l'UNES Deborah Ummel.

2140 francs par mois

Selon la Conférence suisse des institutions d'action sociale, les seuls besoins vitaux pour un étudiant se monteraient à 2140 francs par mois.

Comme aujourd'hui, la capacité financière des parents et de l'étudiant entreront en ligne de compte pour l'octroi d'une bourse. Mais jusqu'à un certain point seulement: les parents ne seront en effet plus obligés de soutenir leur enfant si celui-ci est au bénéfice d'une première formation et qu'il a travaillé au moins deux ans.

Enfin, le projet de loi ne prévoit plus l'obligation pour un conjoint de contribuer aux études de son partenaire. Pour éviter à des enfants d'attaquer en justice des parents réticents à financer leurs études, l'UNES veut créer une médiation entre l'Etat et les parents.

Dur de travailler

Selon les chiffres de 2005, "seuls 18% des étudiants des universités ou des Hautes écoles spécialisées (HES) appartiennent à la couche sociale dite basse". Et près de 80% des étudiants doivent travailler en parallèle à leurs études. Alors même que les changements induits par le processus de Bologne, notamment la limite du temps des études, rendent difficile l'exercice d'une activité rémunérée en parallèle aux études.

La question de l'harmonisation des bourses d'études a été à plusieurs reprises discutée au Parlement, mais chaque fois repoussée. Face à cette inertie politique, ce sont finalement les étudiants qui ont décidé d'élaborer une loi destinée aux étudiants, conclut l'organisation estudiantine.

ats/boi